



ANNEXE 3

(à retourner à la mairie)

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC SANS EMPRISE AU SOL

**FORMULAIRE N°2- Sont concernés les ETALAGES- CHEVALETS PUBLICITAIRES- PANNEAUX MOBILES-
PORTE MENUS- PRESENTOIRS POUR PRESSE- TOURNIQUETS POUR CARTE POSTALE- MEUBLE A
GLACE- APPAREIL DE CUISSON- ROTISSOIRE**

I- INFORMATIONS A COMPLETER par le demandeur :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

N° de SIRET :

GERANT OU EXPLOITANT :

Prénom et NOM du Gérant :

Adresse du Gérant :

Numéro de téléphone :

Mail :

II- DETAIL DES INSTALLATIONS SOUHAITEES SUR LE DOMAINE PUBLIC

CHEVALET PUBLICITAIRE ET PANNEAU MOBILE

| | Nombre | Longueur | Largeur |
|-------------------------|--------|----------|---------|
| Panneaux mobiles | | | |
| Chevalets publicitaires | | | |

PERIODICITÉ ANNUEL SEMESTRIEL HEBDOMADAIRE D'UNE JOURNÉE

Rappel : 3 panneaux mobiles au maximum peuvent être installés par commerce ; la largeur d'1,40m doit être maintenu. Les panneaux mobiles et chevalets publicitaires ne peuvent excéder une surface de 0,50 m2 : 1 m de haut sur 0,50 m de large au maximum (article 15 du règlement).

ÉTALAGE

.....
Nombre Longueur Largeur

PERIODICITÉ ANNUEL SEMESTRIEL HEBDOMADAIRE D'UNE JOURNÉE

Rappel : Aucun étal ne peut être autorisé si le passage piéton, dont les limites sont fixées à 1,40 m de large ne peut être maintenu (article 13 du règlement)

PRESENTOIRS POUR PRESSE - TOURNIQUETS POUR CARTES POSTALES - MEUBLES A GLACES - APPAREILS DE CUISSON- ROTISSOIRES....

| | Nombre | Longueur | Largeur |
|----------------------------------|--------|----------|---------|
| Présentoirs pour presse | | | |
| Tourniquets pour cartes postales | | | |
| Meubles à glaces | | | |
| Appareils de cuisson | | | |
| Rôtissoires | | | |
| Autre (à préciser) : | | | |

PERIODICITÉ ANNUEL SEMESTRIEL HEBDOMADAIRE D'UNE JOURNÉE

Rappel : Ces éléments doivent être installés devant le mur du commerce et ne peuvent avoir une emprise dont la largeur est supérieure à 0,70m. Dans tous les cas, le passage minimum pour les piétons est de 1,40 m. (article 16 du règlement)

III- ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR :

Je soussigné..... , auteur de la présente demande :

- 1) CERTIFIE exacts les renseignements qui précèdent,
- 2) DECLARE avoir pris connaissance du règlement d'occupation du domaine public et s'engage à respecter ses prescriptions ;
- 3) RECONNAIT avoir été informé que cette occupation privative du domaine public est soumise au paiement d'une redevance, dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal.

Le dépôt de la présente demande n'autorise en aucun cas le demandeur à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Le.....
SIGNATURE du demandeur